

PROGRAMME
ACTEE

Financer et accompagner la
rénovation énergétique des
bâtiments publics



territoire
d'énergie

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 2 DÉCEMBRE 2022

Programme de rénovation énergétique ACTEE

Identifiez les lauréats ACTEE près de chez vous avec une nouvelle cartographie dynamique

La carte dynamique des structures soutenues par ACTEE vient d'être mise en ligne. Elle recense les lauréats de toute taille à l'échelle nationale et leur donne un accès aux données des projets aidés. Les autres collectivités peuvent également consulter cet outil afin de connaître les lauréats de leur territoire et bâtir des synergies d'actions.

Financés à hauteur de 85 millions d'euros au travers de 15 appels à projets et démarches ACTEE, ces projets ciblent plus de 11 000 bâtiments prioritaires. Cette cartographie illustre la parfaite couverture du territoire par le programme et la diversité des structures appuyées dans leurs démarches.

Aller vers la sobriété avec ACTEE

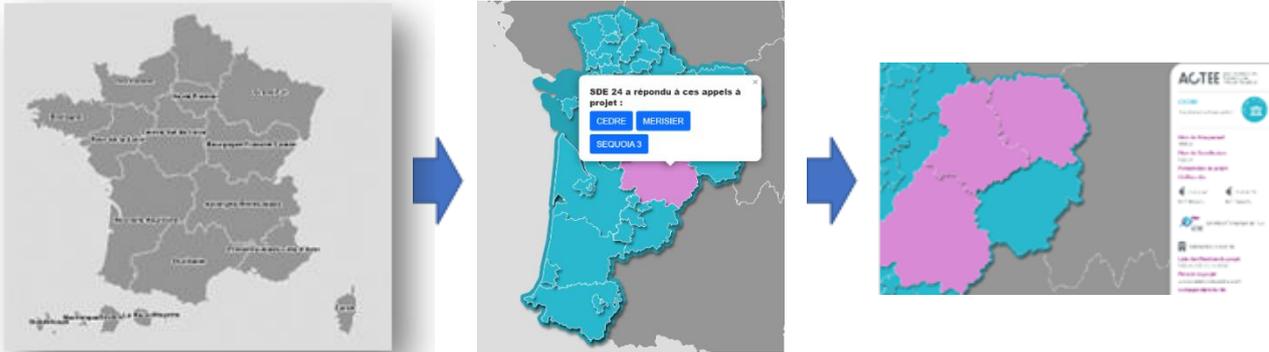
Dans un contexte de forte augmentation des charges de l'énergie, le programme ACTEE, porté par la FNCCR, accompagne les collectivités dans la rénovation énergétique de leur patrimoine public à usage tertiaire. Il les aide à suivre la trajectoire du dispositif Eco-Energie Tertiaire, qui fixe des objectifs ambitieux en matière d'économie d'énergie des bâtiments à usage tertiaire par rapport aux consommations de 2010. La première phase d'ACTEE a consisté au financement direct des projets des collectivités. Grâce à un accompagnement financier conséquent déployé depuis 2019 au travers d'appels à projets, ACTEE a mis en lumière 240 opérations représentant 236 millions d'euros d'investissement. Dans la seconde phase du programme, l'accompagnement financier s'est orienté vers des sujets spécifiques (écoles, bâtiments culturels...), en parallèle de la montée en charge du centre de ressources national.

Plus de 30 000 communes concernées

À destination des 240 groupements de collectivités lauréates du programme et aussi des acteurs locaux et nationaux, cette cartographie a pour objectif de faire connaître les territoires couverts et de mettre en avant les dynamiques locales à des fins d'information des acteurs et de visibilité des opportunités de synergies d'actions. Les communes présentes sur les zones couvertes sont encouragées à se rapprocher des structures lauréates dans des objectifs de massification de l'action. Elle est complémentaire à la cartographie des facilitateurs locaux, disponible également [en ligne](#) et permettant aux communes de retrouver aisément les structures pouvant les conseiller ou les accompagner dans leurs projets de rénovation énergétique.

PROGRAMME ACTEE

Financer et accompagner la
rénovation énergétique des
bâtiments publics



Par ailleurs, la cartographie propose de suggérer des modifications si des mises à jour sont nécessaires : en tant que lauréat d'un ou de plusieurs appels à projets ACTEE, il sera possible de faire remonter les avancements qui seront ensuite traités pour mettre à jour des données cartographiques en continu.

Cette ressource est disponible gratuitement sur le site ACTEE : <https://www.programme-cee-actee.fr/aap/couverture-actee/>

Contact presse : Alexandre ALLION (06 26 41 64 91 / a.allion@fnccr.asso.fr)

Contact technique : Guillaume PERRIN (06 80 11 83 61 / g.perrin@fnccr.asso.fr)



Le programme ACTEE s'inscrit dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie avec le soutien du ministère de la Transition écologique. 12 fournisseurs d'énergie contribuent au dispositif :



La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR - Territoire d'énergie) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.